

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

### REUNION DU 30/04/2024 – PV N°35

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Claude RICHARD, Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*
- *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

### CORRESPONDANCE

**CANET RFC** : du 26/04/24, demandant le report de la Finale de Coupe du Roussillon U13 du 09/05/24, suite à la convocation de 5 de ces joueurs au Concours d'Entrée au Pôle Espoir de Castamaurou. La Commission rappelle au club les dispositions de l'article 1 du règlement de la Coupe du Roussillon U13 : Le District des Pyrénées-Orientales organise annuellement une épreuve dénommée «COUPE du ROUSSILLON» réservée aux équipes «U13». Article 2- Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U13». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

**CANET RFC** : du 26/04/24, demandant le report de la Finale de Coupe du Roussillon U15 du 09/05/24, du fait que les joueurs de son équipe 1ère jouent un match de ½ Finales de Coupe d'Occitanie le 08/05/24. La Commission rappelle au club les dispositions de l'article 1 du règlement de la Coupe du Roussillon U15 : Le District des Pyrénées-Orientales organise annuellement une épreuve dénommée «COUPE du ROUSSILLON» réservée aux équipes «U15». Article 2- Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U15». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

**FC CERET** : du 26/04/24, concernant le match D1 du 07/04/24 N°26377867 FC CERET 1 / FC LE SOLER 1 donné à rejouer suite à une décision de la Commission des Règlements & Contentieux. Suite à un recours ; la Commission est en attente de la décision d'appel à intervenir.

**FC CERET** : du 26/04/24, demandant à jouer le match de la dernière journée du Championnat D1 du 26/05 FC CERET / OC PERPIGNAN 2 à 16h00. Tous les matches de dernières journées des Championnats Séniors, devront se jouer le Dimanche à 15h00 (sauf équipes reserves) pour des raisons d'Ethique Sportive.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**CANET RFC** : du 29/04/24, informant que son équipe U13F qui évolue en U13 Animation P/E est qualifiée pour la finale régionale U13 Pitch du 04/05. La Commission remet la rencontre U13 Animation P/E du 04/05 CANET 6 / RFCT 3 au mercredi 15/05.

**CANET RFC** : du 29/04/24, demandant la prise en compte de défis en U13 T sur des matches de début de 2ème phase, non notifiés sur la FMI et actés par le club par e-mail. Réponse a déjà été faite par le service administratif : application de l'article 6 du Critérium U13 Elite.

**AS BEZIERS** : du 29/04/24, concernant le match U13T du 27/01/24 N°27734414 BEZIERS / USEPMM. La Commission, compte tenu que le match n'a pas eu lieu suite au forfait de l'USEPMM, rappelle qu'aucun défi ne peut être pris en considération.

**FC LE BOULOU SJPC** : du 30/04/24, en réponse à sa question la commission informe le club que les compétitions territoires organisées par les districts sont considérées comme **le plus haut niveau départemental**. De ce fait, pour des équipes départementales inférieures, il convient d'appliquer l'article 20 des épreuves officielles.

## MATCHES REMIS

▪ Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de LATOUR BAS ELNE, les matches des 27 et 28/04/24 suivants sont reportés au plus tard au 08/05/24, s'il ne se jouent pas à la date fixée, le dossier sera transmis à la Commission Règlement et Contentieux :

D3 du 28/04 LATOUR BAS ELNE / RF CANOHES TOULOUGES remis au 07/05

U15 D1 du 28/04 LATOUR BAS ELNE 2 / CANET RFC 3 remis au mercredi 08/05

U13 ELITE du 27/04 LATOUR BAS ELNE / SP PERPIGNAN NORD remis au mercredi 08/05

U13 ANIMATION G du 27/04 LATOUR BAS ELNE 3 / CERET remis au mercredi 08/05

▪ Le match D3 du 28/04 ASPRES / HAUT VALLESPIR non joué pour cause de terrain fermé par arrêté municipal est remis au 08/05, s'il ne se joue pas à la date fixée le dossier sera transmis à la Commission Règlement et Contentieux.

▪ Le match D1 du 28/04 CERET / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE non joué pour cause de terrain fermé par arrêté municipal est remis au 08/05, s'il ne se joue pas à la date fixée le dossier sera transmis à la Commission Règlement et Contentieux.

## RETOUR COMMISSION DES REGLEMENTS & CONTENTIEUX

▪ Concernant le match D2 du 21/04/24 N°26378082 US BOMPAS 1 / SO RIVESALTES 2, donné à rejouer par la Commission des Règlements & Contentieux ; suite à un recours, la Commission est en attente de la décision d'appel à intervenir.

## FINALE D4

▪ Tirage de la Poule recevante de la Finale D4 pour déterminer le Champion du Roussillon. Le match est fixé au **Dimanche 12 mai 2024 à 15h00** (sous réserve de dossier en cours). Art. 6 : pas de prolongation : tirs au but si nécessaire.

▪ **Tirée au sort : la Poule B** : le club classé 1er de la Poule B recevra le 1er de la Poule A.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## CHALLENGE RENE BAZATAQUI

▪ Vu la décision de la Commission Départementale d'Appel du 23/04/24, qui a donné match gagné au FC THUIR pour la rencontre de ¼ de Finale du Challenge Bazataqui du 10/03/24 THUIR 2 / POLLESTRES N°27995786. En conséquence le match de ½ Finales RF CANOHES TOULOUGES / FC THUIR 2 doit se jouer en semaine et impérativement avant le 17/05/24.

## CHAMPIONNATS SENIORS

**Tous les matches des dernières journées des Championnats Séniors, devront se jouer le Dimanche à 15h00 (sauf équipes reserves) pour des raisons d'Ethique sportive**

## JOURNEE DES 04 ET 05/05/24

**Tous les matches qui ne se joueront pas les 04 et 05/05/24 suite à des arrêtés municipaux ou pour terrains impraticables seront redatés au 08/05/24**

## AMENDES

**SALEILLES OC** : 50€ - Forfait d'équipe match U13 Animation du 27/04 SALEILLES / HAUT VALLESPIR

**FC LE BOULOU SJCP** : 100€ - Forfait d'équipe match D4 du 28/04 SALEILLES 2 / LE BOULOU 3

## CARTONS VERTS JOURNEE DES 27 ET 28/04/24

- U17 D1 du 27/04 FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1 / US BOMPAS 1 N°27733641
- Carton vert au joueur ROLLAND Lucas du FC BECE VALLEE DE L'AGLY
  - MOTIF : PLAISIR

## DEFIS TECHNIQUES JOURNEE DES 27 ET 28/04/24

### U13 TERRITOIRE

- Match U13 T du 27/04 BRIOLET / SETE N°27734435
  - Score initial : 1 – 4
    - Défi remporté par le **SC SETE** : + 1 point au classement
- Match U13 T du 27/04 CANET / BEZIERS N°27734436
  - Score initial : 1 – 1
    - Défi remporté par le **BEZIERS AS** : + 1 point au classement



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Match U13 T du 27/04 AGDE / CARCASSONNE N°27734437
  - Score initial : 0 – 2
    - Défi remporté par le **CARCASSONNE** : + 1 point au classement
- Match U13 T du 27/04 MONTPELLIER / NARBONNE N°27734438
  - Score initial : 13 – 1
    - Défi remporté par le **FU NARBONNE** : + 1 point au classement
- Match U13 T du 27/04 USEPMM / LATOUR BAS ELNE 2 N°27734439
  - Score initial : 2 – 0
    - Défi remporté par le **FC LATOUR BAS ELNE 2** : + 1 point au classement

Le Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
Régis SANCHEZ

